

Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale<sup>1</sup>

CF: 2015

Nom de l'établissement : CO de la Florence

Adresse de l'établissement: Chemin du Velours 1231 Genève

Date dernière mise à jour: 26.01.2017

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé <sup>2</sup>	Remarque
1	Couloirs	Gaine technique - plaque fibrocimen	2016	Assaini
1	Couloirs	Gaine technique - cartons d'amiante	2007	Assaini
1	Couloirs	Gaine technique - gaine fibrociment	2016	Assaini
1	Couloirs	Gaine technique - gaine fibrociment	2016	Assaini
1	Couloirs	Gaine technique - gaine fibrociment	2016	Assaini
1	Couloirs	Gaine technique - gaine fibrociment	2016	Assaini
Rez	Couloirs	Gaine technique - gaine fibrociment	2016	Assaini
Rez	Couloirs	Gaine technique - gaine fibrociment	2016	Assaini
Rez	Salle 010	Cartons sous luminaires	2007	Assaini
Rez	WC 051	Cartons sous luminaires	2007	Assaini
Rez	Dépôt Aula 031A	Cartons sous tableau électrique	2007	Assaini
Rez	Salle de projection	Cartons sous tableau électrique	2007	Assaini
Rez	Vestiaire gym	Cartons sous tableau électrique	2007	Assaini
Rez	Dépôt 048	Cartons sous tableau électrique	2007	Assaini
SS	Dépôt	Plaques fibrociment sur portes	2016	Assaini
SS	Dépôt	Plaques fibrociment sur tableau électrique	2016	Assaini
SS	Dépôt	Cartons sous tableau électrique	2007	Assaini
SS	Totalité	Cartons sous luminaires	2007	Assaini
SS	Chaufferie	Eventuels joints plats	2016	Assaini



SS	Transformateur SIG	Plaques de fibrociment	2016	Assaini

<sup>1</sup> Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

<sup>2</sup> Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.